



HAD : PRÉVENIR, PRÉPARER ET GÉRER LES CONTRÔLES T2A

Quelles leçons tirer des premiers contrôles T2A en HAD ? Les évolutions du guide de production du codage, les modifications de la réglementation concernant le contrôle T2A, le bilan des ciblage et contrôles précédents sont autant d'éléments justifiant la mise en place d'une véritable stratégie d'établissement pour l'amélioration de la qualité et de la pertinence du codage, pour l'amélioration des organisations permettant de justifier le codage et ce en lien avec les professionnels libéraux.

En outre, cette amélioration permettra une meilleure valorisation de l'activité. Il importe de mettre en place cette stratégie d'établissement bien en amont des éventuels contrôles.

Le renforcement du caractère contradictoire de la procédure permettant aux établissements de présenter leurs observations à la commission de contrôle nécessite lui aussi une préparation particulière.

A l'issue de la formation, les participants seront mieux à même d'analyser leur situation, de construire ou enrichir la stratégie de l'établissement au regard des contrôles, de prioriser leurs efforts sur les activités à risques. Ils seront aussi en mesure de préparer un rapport contradictoire.

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions du guide de production des informations relatives à l'activité médicale en HAD
- Connaître les évolutions réglementaires en termes de contrôle de l'activité
- Analyser les différentes dimensions d'une stratégie de prévention et d'accompagnement dans le cadre des contrôles T2A jusqu'à la phase contradictoire

CONTENU

T2A et contrôle : évolutions et constats

Evolutions du guide de production
Modifications des règles de contrôle
Constats issus des contrôles précédents

Prévention : développement d'une stratégie

Appropriation des nouveautés par l'ensemble des acteurs (médecins, équipes soignantes, secrétariat...)
Ciblage des activités à risques
Repérage des atypies, erreur de codage, sous codage et mise en place des mesures correctives
Identification des éléments sur lesquels sera appréciée la qualité du codage
Repérage des dysfonctionnements au sein des organisations
Ciblage des contrôles qualités des dossiers médicaux

Phases « contrôle et post contrôle »

L'analyse des enjeux, des points forts et faibles de l'établissement sur l'activité concernée
La construction du rapport contradictoire



30 septembre 2014



Paris



298 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@fehpa.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

PUBLICS

- Médecins DIM
- Présidents CME
- Directeurs
- Directeurs des affaires financières

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- illustrations
- échanges et mutualisation

INTERVENANT

- Conseiller médical
- Médecin DIM
- Président CME
- Directeur
- Juriste



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à **formation@fehap.fr** ou par fax au **01 53 98 95 02**
ou **FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS**

Intitulé du stage : HAD : PRÉVENIR, PRÉPARER ET GÉRER LES CONTRÔLES T2A

Date(s) : 30 septembre 2014

Lieu : Paris

Coût du stage : 298 € / personne

Les coordonnées de l'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) : (1 lettre suivie de 5 chiffres)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Les stagiaires

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP (un règlement par stage)

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962
CODE BIC - CCOPFRPPXXX

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

→ le n° d'adhérent → le nom du/des stagiaire(s) → l'intitulé de la formation → la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse : CP :

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le

Signature du Directeur et cachet de l'établissement



CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1^{er} juillet 2011

INSCRIPTION

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

TARIF DES FORMATIONS « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif est appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10 jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

FACTURATION

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

FORMATION EN « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

RESPONSABILITE

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.